

*réglementation des armements*”, et l'article 26 attribue au Conseil de sécurité la responsabilité d'élaborer des plans *“en vue d'établir un système de réglementation des armements”*.

Le Canada a été invité à faire partie de ce premier organe de négociation parce qu'il avait collaboré pendant la guerre avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aux recherches sur l'énergie atomique. Il a fait partie de presque tous les organes de négociation institués depuis et manifesté un vif intérêt pour les questions de désarmement et de contrôle des armements.

De tous les pays en mesure de fabriquer des armes nucléaires, le Canada fut aussi le premier à y renoncer de son propre chef, par une décision du gouvernement annoncée à la Chambre des communes en décembre 1945.

L'ONU n'a pas répondu aux attentes de ses membres fondateurs comme instrument premier de préservation de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi des groupes de nations se sont bientôt formés pour chercher d'autres solutions. L'un des premiers fut l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), composée du Canada, des Etats-Unis et de certains pays de l'Europe de l'Ouest. Par la suite, ce sont les nations de l'Europe de l'Est qui se sont regroupées en signant le Pacte de Varsovie. Avec l'apparition de ces nouvelles alliances, les négociations sur le contrôle des armements ne sont plus restées l'apanage exclusif des Nations Unies. Les Etats-Unis et l'Union soviétique, les deux superpuissances dotées des plus gros arsenaux de fusées intercontinentales, ont entamé leurs entretiens bilatéraux sur la limitation des armements stratégiques (SALT), tandis que l'OTAN et le Pacte de Varsovie ont engagé les négociations sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR). L'existence de ces organisations régionales a aussi eu des répercussions sur la composition des divers comités et commissions que les Nations Unies ont mis sur pied pour faciliter les négociations en matière de désarmement.

Au début, seuls les Etats dotés d'importantes forces armées en faisaient partie. L'hypothèse était qu'il serait plus facile à un petit groupe de parvenir à une entente, mais les progrès furent lents à venir et d'autres Etats exigèrent bientôt d'avoir eux aussi voix au chapitre. C'est pourquoi l'organe de négociation, qui ne comptait que cinq membres en 1954 (Grande-Bretagne, Canada, France, Etats-Unis et URSS), est passé à dix en 1959 (cinq de l'OTAN et cinq du Pacte de Varsovie), puis à 18 en 1962 (ces mêmes dix plus huit pays non alignés), à 26 en 1969 (huit pays de plus, dont deux occidentaux, deux socialistes et quatre non